

Séance publique du 26 février 2001

Délibération n° 2001-6380

commission principale : finances et programmation

objet : **Budget primitif 2001 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe**

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction des finances et du contrôle de gestion - Service du budget

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 février 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le budget primitif 2001 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe est arrêté, en dépenses et en recettes, à 70 841 650 F, toutes sections confondues.

L'objectif de ce budget est de comptabiliser à part les opérations d'aménagement réalisées directement par les services communautaires ainsi que la commercialisation des terrains aménagés. En application de l'instruction M 14, les travaux sont considérés comme une production de biens stockés et correspondent à un déstockage. Les mouvements de fonctionnement sont enregistrés en investissement, parallèlement, sans entrer dans le patrimoine communautaire. Ces mouvements d'ordre entre les sections alourdissent les masses de 38,619 MF sans valeur économique. Les mouvements réels seuls significatifs sont de 32,222 MF. Ils étaient de 33,890 MF en 2000.

Ce budget, géré en montants hors taxes, retrace les seuls flux financiers des opérations d'aménagement et ne fait pas apparaître les frais de personnel et financiers qui restent à la charge du budget principal.

Budget primitif 2001 - budget annexe des opérations d'urbanisme - présentation générale (en FHT) - tableau n° 1

Nature	Dépenses	Recettes
fonctionnement		
mouvements réels	20 971 750	17 648 150
mouvements d'ordre (stockage et déstockage)	17 648 150	20 971 750
sous-total du fonctionnement	38 619 900	38 619 900
investissement		
mouvements réels	11 250 000	14 573 600
mouvements d'ordre (stockage et déstockage)	20 971 750	17 648 150
sous-total de l'investissement	32 221 750	32 221 750
total général du budget	70 841 650	70 841 650

Analyse par opération

A Bron, dans la ZAC "du Chêne" des travaux de voirie sont à prévoir pour 0,3 MF, en recettes, la cession à la société SOGEPROM est attendue pour 0,390 MF.

Dans la ZAC "du Dauphiné", à Lyon 3°, les travaux d'aménagement de voirie s'élèvent à 0,547 MF.

A Gerland, Lyon 7°, la voirie de la ZAC nécessite 0,420 MF de crédits, l'entretien du parc des Berges s'élève à 0,800 MF, les travaux de démolition coûtent 1 MF. En recettes, sont inscrites les cessions à la société Mérieux et à la SARL Géode (6,240 MF).

Pour la ZAC "du Nouveau Bourg" à Saint Romain au Mont d'Or, 1 MF de travaux est prévu dans le cadre du mandat confié à la SERL pour la réalisation des 1ère et 2° tranches.

A Vénissieux, la ZAC "de Parilly" nécessite 0,150 MF d'études et 0,3 MF de travaux de voirie. Pour la ZAC "du Vieux Bourg", les travaux de maîtrise d'œuvre mobilisent 2,668 MF de crédits sur les 3,118 MF affectés à cette opération. Le financement est assuré pour partie par la participation de la Commune (0,2 MF) et le produit de cessions estimé à 4,8 MF.

A Lyon 6°, la réalisation de la ZAC "de la Cité Internationale" a été confiée à une SEM, par délibération en date de juillet 2000, les crédits inscrits sont destinés à terminer les travaux commencés en régie directe par la Communauté urbaine (2,2 MF).

La réalisation de la première tranche d'aménagement de la ZAC "de la Saulaie" à Oullins mobilise 10,72 MF, dont 10,5 MF de travaux de dépollution confiés par mandat à la SERL et 0,220 MF d'études. En recettes, il s'agit d'encaisser la deuxième échéance conventionnelle de la participation de la ville d'Oullins (1,625 MF) et le produit de cessions (4,45 MF).

L'équilibre du budget 2001 se réalise sans participation du budget principal.

Budget primitif 2001 - budget annexe des opérations d'urbanisme - présentation par opération (en F) - tableau n° 2

Opérations	Dépenses		Recettes	
	2000	2001	2000	2001
fonctionnement				
mouvements réels				
ZAC "du Chêne" à Bron	130 000	300 000	1 500 000	390 000
ZAC "du Dauphiné" à Lyon 3°	50 000	547 000	11 400 000	
ZAC "du Parc de Gerland" à Lyon 7°	3 278 072	2 640 000	1 750 000	6 240 000
ZAC "de Saint Romain au Mont d'Or"	2 713 000	1 017 800	280 000	
ZAC "de Parilly" à Vénissieux	150 000	450 000		
ZAC "du Vieux Bourg" à Vénissieux	3 885 000	3 117 640	2 200 000	4 942 650
ZAC "de la Cité Internationale" à Lyon 6°	6 750 000	2 179 310	6 750 000	
ZAC "de la Saulaie" à Oullins	10 298 928	10 720 000	3 375 000	6 075 500
sous-total des mouvements réels	27 255 000	20 971 750	27 255 000	17 648 150
mouvements sur comptes de stocks	27 255 000	17 648 150	27 255 000	20 971 750
sous-total du fonctionnement	54 510 000	38 619 900	54 510 000	38 619 900

investissement				
mouvements sur comptes de stocks	27 255 000	20 971 750	27 255 000	17 648 150
avances à mandataires	6 634 898	11 250 000	6 634 898	14 573 600
sous-total de l'investissement	33 889 898	32 221 750	33 889 898	32 221 750
total général du budget	88 399 898	70 841 650	88 399 898	70 841 650

Vu ledit budget primitif ;

Vu sa délibération en date de juillet 2000 ;

Ouï l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif 2001 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe arrêté, en dépenses et en recettes, à 70 841 650 F.

2° - Précise, qu'à l'égard du comptable les crédits sont exécutoires par madame le trésorier de la Communauté urbaine, pour leurs montants inscrits par compte à deux chiffres en investissement et en fonctionnement. Les précisions par opération qui sont apportées, ne sont pas exécutoires pour le comptable public.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,